



RESTAURANT SCOLAIRE DE CREUZIER-LE-VIEUX

RENTREE 2015 – 2016

A l'attention des parents,

Suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 juin 2015, l'Association du Restaurant Scolaire est dissoute et le fonctionnement passe sous Régie Municipale.

La facturation sera établie par le Trésor Public et le règlement s'effectuera directement auprès de celui-ci.

Ce mode de gestion permet de conserver le même fonctionnement : un service de qualité avec des repas élaborés sur place et la même souplesse d'inscription.

Une commission Extra Communale consultative attend votre participation.

Le Maire,
Christian BERTIN





REGLEMENT INTERIEUR

RESTAURANT SCOLAIRE DE CREUZIER-LE-VIEUX

RENTREE 2015 – 2016

ROLE

Service rendu par la municipalité afin de distribuer, au plus juste prix, des repas aux élèves fréquentant les écoles publiques de Creuzier le Vieux.

FONCTIONNEMENT

- le restaurant scolaire est sous régie municipale
- une commission extra-municipale, consultative, permet aux parents de s'impliquer dans la vie du restaurant scolaire : commission des menus ...
- les repas sont préparés et servis par le personnel communal
- l'accueil et la surveillance des élèves sont assurés par le personnel communal

BUT

Servir un repas équilibré, varié et de qualité dans les meilleures conditions possibles.

Le repas est aussi un moment de d'éducation.

Nous souhaitons que les enfants apprennent :

- A se servir
- A penser aux autres
- A s'entraider
- A parler correctement et normalement (sans crier)
- A respecter le personnel de service
- A prendre soin du matériel (verre, petites cuillères ...)
- A utiliser leur serviette de table (pour l'école maternelle, prévoir pour la rentrée, une serviette et un porte serviette personnalisés)
- Apprendre à goûter à chaque plat servi

Il est demandé par table, de participer au rangement des couverts en fin de repas.

Nous demandons aux parents de s'assurer du bon comportement de leur(s) enfant(s).

Il est regrettable que le personnel de service se plaigne de l'attitude de certains enfants.

A tout manquement à la discipline et au règlement intérieur, l'enfant recevra une punition, donnée par le personnel de cantine, qu'il devra obligatoirement retourner signée par les parents, pour être à nouveau admis au restaurant scolaire.

En cas de récurrence, un avertissement sera envoyé aux parents par la mairie qui pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive.

Lors des discussions avec vos enfants, des questions, des problèmes ne manqueront pas de se poser.

N'hésitez pas à en faire part en participant aux réunions de la commission extra communale.

COUT

La participation est de 2,60 euros par repas, jusqu'à nouvel ordre.
Ce tarif correspond uniquement aux prix des matières premières.

La municipalité met à disposition du Restaurant Scolaire les locaux et prend en charge le budget de fonctionnement : entretien, chauffage et salaire des agents.

PAIEMENT

Une facture vous sera adressée par le Trésor Public.

En cas de difficulté financière, les familles peuvent prendre contact avec le CCAS en mairie.

MEDICAMENT

Aucun médicament ne doit être donné ou laissé aux enfants fréquentant le Restaurant Scolaire en dehors du cadre d'un PAI.

Aucun médicament n'est anodin et des échanges entre les enfants pourraient avoir de graves conséquences.

INSCRIPTION

La participation de votre enfant aux services du Restaurant Scolaire suppose l'acceptation de ses conditions et règles de fonctionnement.

La fiche de renseignements ci-jointe devra être remplie avec le plus grand soin et retournée dans les plus brefs délais.

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription préalable.

A Creuzier-le-Vieux, le 31 août 2015
Le Maire, Christian BERTIN





FICHE D'INSCRIPTION

RESTAURANT SCOLAIRE DE CREUZIER-LE-VIEUX RENTREE 2015 – 2016

A Creuzier-le-Vieux, le 31 Août 2015

Le présent document doit être obligatoirement rempli et retourné même si la fréquentation de votre enfant est occasionnelle.

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription préalable.

Vous devrez prendre connaissance du règlement intérieur avant de le remplir et en accepter les conditions.

ENFANT

Son nom :

Son prénom :

Date de naissance :

Classe :

INFORMATIONS GENERALES

	Père	Mère
Nom
Prénom
Adresse
Code Postal et Commune
Téléphone fixe
Téléphone portable
adresse mail

ASSURANCE (responsabilité civile ou extra-scolaire)

Nom Assurance :N° assurance :

Date de validité :

Votre enfant a-t-il des allergies alimentaires ?

OUI

NON

Si oui, précisez la ou les allergie(s) :

.....
.....

PAI

OUI

NON

Si oui, fournir un certificat médical ou élaboration d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Le panier repas devra être élaboré par les parents.

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom : ☎ :

Nom : Prénom : ☎ :

Nom : Prénom : ☎ :

Nom : Prénom : ☎ :

Nom du Médecin traitant : ☎ :

Je soussigné(e)
autorise toutes les dispositions qui s'imposent en cas d'urgence, déclare avoir pris
connaissance du règlement intérieur et certifie les renseignements exacts.

FACTURATION

La facturation mensuelle est adressée aux familles au début du mois suivant, sur la base du nombre de repas consommés. Le paiement se fera auprès du Trésor Public de Bellerive-sur-Allier.

La facture sera établie et envoyée durant toute l'année scolaire à :

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Je souhaite recevoir ma facture par mail oui non

La signature implique l'acceptation du règlement ci-joint.

A, le

Signature des parents ou responsables légaux